

## Isolé avec enfant(s)



**Vous êtes célibataire et avez un ou des enfant(s),** voici les recommandations que nous pouvons vous faire afin qu'IDCP réponde au mieux à vos besoins.

### PACK ESSENTIEL

#### UNE COUVERTURE MINIMUM

- ◆ Une couverture minimum « **accident** » avec un capital en cas d'infirmité permanente à hauteur de 400% de votre salaire annuel brut y compris le 13<sup>ème</sup> mois ou votre pension annuelle brute selon le taux d'infirmité retenu.
- ◆ Une couverture « **accident** » avec versement d'un capital en cas d'infirmité permanente partielle pour votre ou vos enfant(s) à hauteur de 100% du PMSS (**46 368 euros pour l'année 2024**) selon le du taux d'infirmité retenu.
- ◆ La garantie hospitalisation en cas d'accident (**aucune cotisation supplémentaire à verser, pour l'ouvrant droit uniquement**).
- ◆ La garantie Assistance (aucune cotisation supplémentaire à verser pour l'adhérent).

### PACK TRANQUILLITÉ

#### UNE COUVERTURE INTERMÉDIAIRE

- ◆ Une garantie Invalidité **uniquement** si vous êtes actif à hauteur de 100% de votre salaire annuel brut y compris le 13<sup>ème</sup> mois.
- ◆ Une couverture « **accident** » avec un capital en cas d'infirmité permanente à hauteur de 600% de votre salaire annuel brut y compris le 13<sup>ème</sup> mois ou votre pension annuelle brute selon le taux d'infirmité retenu.
- ◆ Une couverture « **accident** » avec un capital en cas d'infirmité permanente pour votre ou vos enfant(s) à hauteur de 100% du PMSS (**46 368 euros pour l'année 2024**) selon le taux d'infirmité retenu.
- ◆ La garantie hospitalisation en cas d'accident (**aucune cotisation supplémentaire à verser, pour l'ouvrant droit uniquement**).
- ◆ La garantie Assistance (aucune cotisation supplémentaire à verser pour l'adhérent).

### PACK EXCELLENCE

#### UNE COUVERTURE OPTIMISÉE

- ◆ Une garantie « **décès toutes causes** » (y compris invalidité **uniquement** si vous êtes actif) à hauteur de 200% de votre salaire annuel brut y compris le 13<sup>ème</sup> mois ou de votre pension brute annuelle.
- ◆ Une couverture « **accident** » avec un capital en cas d'infirmité permanente à hauteur de 800% de votre salaire annuel brut y compris le 13<sup>ème</sup> mois ou votre pension annuelle brute selon le taux d'infirmité retenu.
- ◆ Une couverture « **accident** » avec un capital en cas d'infirmité permanente pour votre ou vos enfant(s) à hauteur de 100% du PMSS (**46 368 euros pour l'année 2024**) selon le taux d'infirmité retenu.
- ◆ La garantie hospitalisation en cas d'accident (**aucune cotisation supplémentaire à verser, pour l'ouvrant droit uniquement**).
- ◆ La garantie Assistance (aucune cotisation supplémentaire à verser pour l'adhérent).



**L'infirmité n'étant pas couverte par votre Régime Obligatoire des IEG, IDCP représente plus qu'une alternative mais bien l'unique solution face à ce risque.** Pour votre ou vos enfant(s), la garantie est tout simplement indispensable et le coût de la garantie maximale est très avantageux puisqu'il est de moins d'un euro par mois par enfant.



Conseillé

#### LA RENTE TEMPORAIRE D'EDUCATION

En option, nous vous proposons la souscription d'une rente temporaire d'éducation qui peut représenter une solution intéressante afin d'assurer une couverture de meilleure qualité pour vos enfants.

#### POUR NOUS CONTACTER

📍 Du lundi au vendredi de 9h à 17h **01 84 980 980** 📞